



Un exemple d'intégration paysagère réussie d'une habitation en bois.

LE BOIS SE REBIFFE

Les actions en faveur d'une utilisation accrue du bois dans la construction se multiplient et rencontrent un succès sans cesse croissant. La dernière en date, lancée à l'initiative des Ministres de la Région wallonne Michel Lebrun et Guy Lutgen dans le courant du mois de septembre ne déroge pas à la règle : sous le slogan "La maison en bois vous séduit... tout naturellement", cette campagne dépasse néanmoins toutes les précédentes de par l'ambition du programme et la volonté politique qui la soutient.

L'association Bois et Habitat qui coordonne le projet a d'emblée orienté son programme vers un large public en s'adressant directement aux candidats bâtisseurs : une plaquette informative et une vidéo ont été réalisées afin de familiariser le public avec ce type de construction. Une série de conférences et de journées de visites de maisons à ossature bois ont également été organisées à travers toute la Wallonie donnant aux personnes intéressées le moyen de juger *de visu*, la qualité de quelques réalisations concrètes.

Le bilan de cette première phase de sensibilisation est plus que positif. En effet, plus de 1500 personnes (sur les 4000 qui ont demandé la plaquette informative) ont participé aux conférences et près de 600 personnes (candidats

bâtisseurs et professionnels) ont sillonné la Wallonie pour apprécier les réalisations lors des excursions. L'information du grand public fut amplement renforcée par les nombreux dossiers parus tant dans les grands médias nationaux que dans la presse plus spécialisée et les associations.

Cette première campagne devrait être prolongée par d'autres actions : la mise en place d'un troisième cycle de formation adressé aux architectes et ingénieurs qui débutera lors de la prochaine rentrée académique. Un inventaire sélectif des maisons en bois contemporaines en région wallonne ainsi qu'un ouvrage sur l'apport du bois dans le patrimoine architectural seront réalisés respectivement en collaboration avec le FERSIC et l'UCL. Une circulaire adressée aux communes les incitera à utiliser leurs propres ressources forestières pour la construction des bâtiments dont elles sont maîtres-d'œuvre. Enfin,

une participation spectaculaire à Batibouw avec distribution ciblée de 20.000 plaquettes, un séminaire d'urbanisme à l'adresse des fonctionnaires et une association permettant tant aux candidats bâtisseurs, aux architectes, constructeurs, et négociants en bois de se rencontrer.

Une volonté politique

Si l'association Bois & habitat vise le grand public en mettant l'accent sur les nombreux avantages que présente la maison à ossature bois (MOB), les autorités politiques participant au projet voient dans celui-ci l'occasion de valoriser nos ressources naturelles tout en dynamisant un pôle de notre économie locale.

Côté Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, cette campagne s'inscrit

dans une volonté de remédier à un déséquilibre flagrant entre la production de bois de la Région wallonne et la faiblesse de la seconde transformation.

Les importants moyens mis en œuvre par le Ministre Lutgen depuis déjà de nombreuses années en vue d'encourager la production d'un bois de qualité portent petit à petit leurs fruits : La Wallonie possède à l'heure actuelle une des meilleures productivités d'Europe avec plus de 3 millions de m³ par an.

Pourtant les Wallons profitent peu de cette richesse : à peine rentable, la production du bois ne trouve un réel intérêt financier que dans les étapes suivant celle-ci. Mais seuls 10 % des 130 milliards de chiffres d'affaires de la seconde transformation sont générés en Wallonie. Cela représente une perte non seulement en matière d'économie mais également d'emploi pour toute la Région et l'effort réalisé depuis quelques années déjà pour la promotion d'une sylviculture de qualité risque bien de s'essouffler s'il ne trouve pas un relais dans le développement de notre filière-bois.

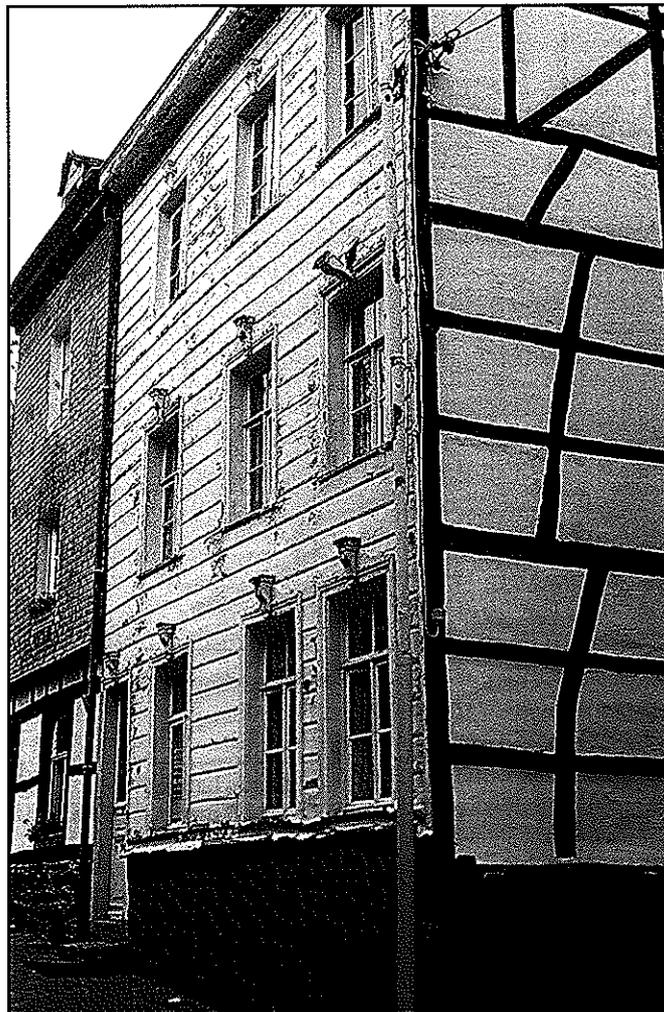
La construction à ossature bois pourrait non seulement faire appel à nos bois régionaux, qui, nous ne le répéterons jamais assez, conviennent parfaitement à ce type de valorisation mais également servir de catalyseur au développement régional en matière d'entreprises et d'emplois.

Ajoutons à cela l'éco-bilan tout à fait favorable du matériau bois qui ne pouvait laisser indifférent un Ministre de l'Environnement...

Le Ministre Lebrun qui détient dans ses compétences l'Aménagement du territoire s'est également investi dans cette campagne. Et l'on connaît les difficultés que rencontrent (aient) les projets de construction en bois (plus précisément à parement en bois) auprès de l'urbanisme. Sa participation à ce projet marque dès lors une réelle volonté de voir cette situation se

débloquer. De plus, "l'équipement et les transports" dont il détient également les compétences, s'avère être un débouché fort intéressant pour nos produits ligneux.

Aussi Monsieur Lebrun s'est engagé à faire la promotion auprès des candidats bâtisseurs et architectes des MOB et avec parement en bois. Il mènera des actions de sensibilisation auprès de son administration afin qu'elle intègre plus couramment le bois dans ses réalisations : pose de glissières de sécurité, écrans acoustiques, mobilier sur certaines aires d'accueil, balisage et signalisation du RAVel (réseau Autonome des Voies Lentes), réalisation de bâtiments, etc. Enfin, il s'engage également à promouvoir avec la SRWT la réalisation d'Abribus en bois.



Le comble ! La façade de cette maison à parement bois à été recouverte de ciment pour lui donner un aspect de briques. Comme quoi tout est question de mode !

Il invite d'autre part toutes les entreprises du secteurs à développer et amplifier les synergies, de l'abattage en forêt à la fourniture de maisons, par exemple. L'accent devra être mis sur le développement des techniques de séchage.

La construction en bois, une technique en perpétuelle évolution

Si Forêt wallonne a publié en son temps un dossier sur la construction en bois du pays (FW n°27), il ne serait pas inutile de préciser quelques évolutions remarquables dans le domaine :

- l'urbanisme, qui représentait à l'époque l'obstacle majeur, n'a de cesse d'adoucir ses positions et la participation du Ministre ayant l'Aménagement du

territoire dans ses fonctions, ne peut que nous prédire un futur de plus en plus prometteur pour les MOB ;

- les assureurs ont également revu leurs positions et bon nombre d'entre eux ne majorent plus leurs primes pour les constructions en bois ;

- Enfin, une action significative vient d'être prise par la modification des cahiers des charges de cette administration. Ceux-ci imposaient l'utilisation de SRN (Sapin rouge du Nord) de par sa qualité reconnue et excluait dès lors l'utilisation d'un bois belge de qualité égale. Aujourd'hui les contraintes seront relatives aux qualités technologiques du bois et non plus à sa provenance. Ce "détail" d'importance replace nos bois régionaux sur le marché de la construction.

De plus en plus de raisons de construire en bois

Les arguments en faveur de la MOB ont également évolués. Ainsi si l'on nous rappelle encore que celle-ci présente le meilleur bilan écologique on passe tout doucement à des considérations économiques et technologiques susceptibles de toucher un public plus large encore :

- La rapidité d'exécution : ce qu'on appelle le "gros œuvre fermé" (c'est-à-dire le bâtiment avec sa couverture et ses châssis de fenêtres et portes) est réalisé en une ou deux semaines. S'il y a préfabrication en atelier, on peut même parler d'une seule journée. Ainsi le bâtiment est rapidement à l'abri des intempéries, ce qui permet de commencer directement le travail de "seconde œuvre" (sanitaire, chauffage, électricité, etc.) pour terminer l'ensemble, clefs en mains, dans un délai extrêmement court de deux à trois mois. La double charge d'occupation (1 loyer + le remboursement de la nouvelle construction) est dans ce cas réduite au minimum. C'est entre autre pour cette raison que la BBL s'est investi dans cette campagne ;

- Mise à part la dalle de fondation et éventuellement l'une ou

l'autre partie en maçonnerie (cave, soubassement, ...), les MOB sont des constructions entièrement sèches qui permettent d'emménager directement après la fin du chantier. On peut y entreprendre directement les travaux de finitions tels que tapisseries, peintures, parquets ;

- La possibilité de préfabrication qu'offre ce système constructif permet de dater précisément la fin des travaux. Quel que soit le climat, la préfabrication au sec, en atelier, se poursuit. De plus l'ossature en bois peut être montée même en période de gel et abriter rapidement les équipes œuvrant aux phases de finition ;

- La Maison à Ossature Bois permet des transformations plus faciles et plus économiques : elle offre la possibilité de réutiliser les pièces de bois d'une cloison démontées, et s'accompagne de beaucoup moins de poussières en comparaison avec la démolition d'une maçonnerie ;

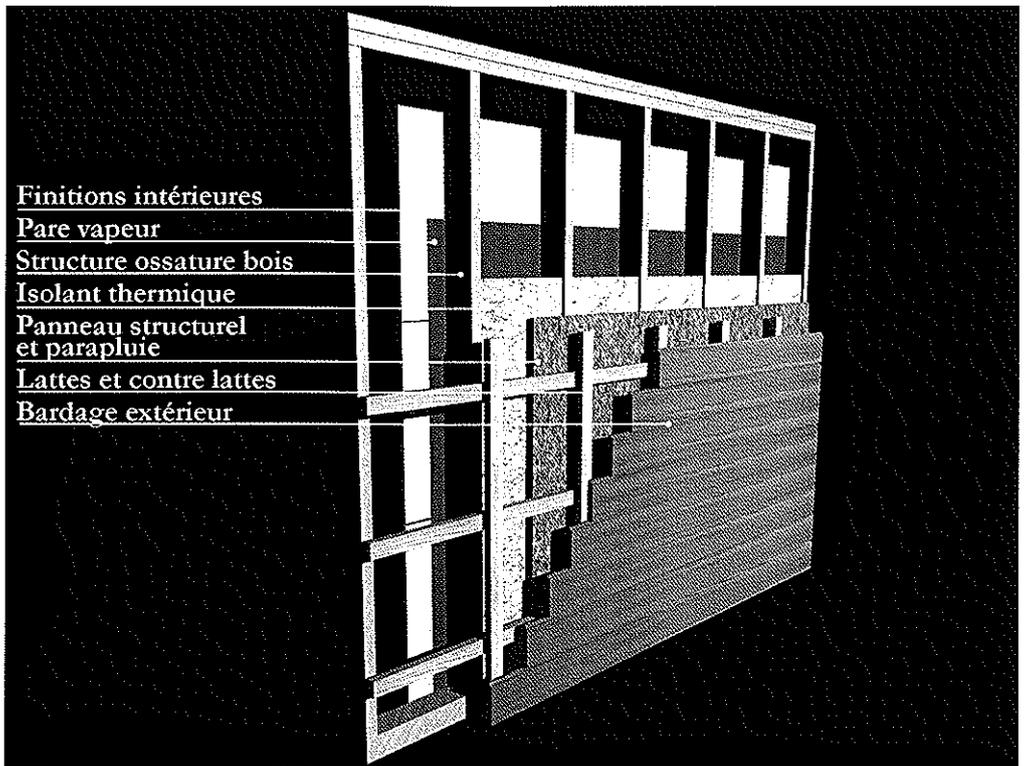
- Quelques économies sont encore réalisables en effectuant soi-même les travaux de finition ;

- La construction en bois présente également un niveau d'isolation thermique remarquable ;

- Le bois est synonyme de confort et de bien-être parce qu'il offre une très bonne isolation, des parois chaudes en hiver et fraîches en été, respirantes et régulatrices de l'humidité ambiante, une acoustique reposante, une odeur agréable, ...

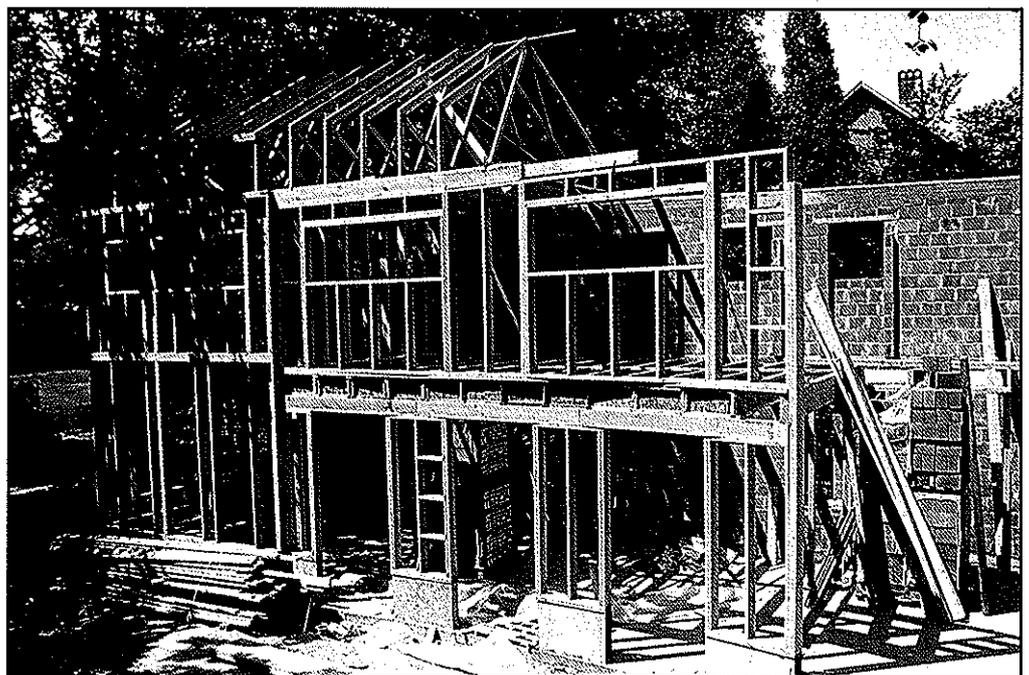
Au travers de ces nouveaux arguments, on se rend compte que la maison à ossature bois quitte peu à peu le cercle réduit des "écologistes" et pourrait s'imposer auprès d'un public plus large du fait des avantages techniques et financiers qu'elle propose.

Au travers de cette campagne, on remarque que chacun des in-



Finitions intérieures
Pare vapeur
Structure ossature bois
Isolant thermique
Panneau structurel et parapluie
Lattes et contre lattes
Bardage extérieur

Les parois en bois tout aussi sûres et efficaces que les murs traditionnels en briques. Le tout est de respecter quelques règles.



Ossature bois et construction traditionnelle en briques se marient parfaitement et élargissent l'éventail des possibilités architecturales et esthétiques.

tervenants a été sensibilisé : tant les producteurs de bois que les architectes en passant par le potentiel candidat bâtisseur et les autorités locales. Gageons que ce projet donnera à notre filière-bois le petit coup de pouce dont elle a tellement besoin.

M. BAILLY

Photos et illustration : J. COUPEZ

Bois et habitat

Centre d'étude du bois dans la construction
 70, rue Fraignat
 1325 Chaumont-Gistoux
 tél : 010/68.97.07 fax : 010/68.96.94

à l'initiative de
 Monsieur le Ministre Guy Lutgen,
*Ministre de l'Environnement, des Ressources Naturelles
 et de l'Agriculture*
 Monsieur le Ministre Michel Lebrun,
*Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et
 des transports*



Trancher le côté brut d'un parement en bois par des châssis aux colorations osées, un bon moyen d'associer le matériau naturel au raffinement.

Pépinières J.-P. GERARD à Frasnes-lez-Couvin

Toute la compétence d'une firme au service des propriétaires forestiers.

◆ **Plants forestiers :**

feuillus et résineux avec
origines recommandables.

*Nos plantes sont cultivées
en sols lourds et bien acclimatées.*

◆ **Plantations forestières :**

avec garantie de reprise.

◆ **Entretien ◆ Dégagements**

◆ **Pulvérisations ◆ Poudrage**

Les Grands Breux (près de Efel)

5660 Frasnes-lez-Couvin

Tél : 060 31 12 51 – Fax : 060 31 31 03

Si vous vous intéressez au peuplier

LE CENTRE DE POPULICULTURE DU HAINAUT

asbl

(Attaché à l'Institut Agricole du Hainaut-Ath)

Vous documentera et vous conseillera par :

- ses quatre bulletins trimestriels spécialisés;
- son colloque annuel (avec publication intégrale);
- ses excursions de printemps et d'automne;
- ses conseils pratiques et consultations aux membres

COTISATION ANNUELLE :

600 Frs à verser au compte 270-0207415-82 de A.S.B.L. centre de
Populiculture du Hainaut rue Quievrain, 108 - 7300 BOUSSU

SECRÉTARIAT

Monsieur Charles GHIO

Directeur de l'Institut Provincial de l'Enseignement Secondaire

92 Bis, Bld Léopold

7500 Tournai

...